



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015/NOV/136	OBJET : CREATION DE POSTES
<u>Date du conseil municipal</u> 09/11/2015	
<u>Date de la convocation</u> 02/11/2015	
<u>Date de l'affichage</u> 02/11/2015	

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 2 novembre 2015.

Étaient présents

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Stéphanie **CHARRET**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Claude **GODART**, Simone **JEROME**, Pascal **HUÉ**, Didier **MOREAU**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Samira **BOUJIDI**, Charles **MURAT**, Virginie **SALITRA**, Michel **VEUX**, Karine **JARRY**, Danielle **BOUDET**, **Medhi BENSALÉM**, Sandrine **NAGEL**, Monique **DEVILAINE**, Pierre **GUILLOU**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIER**, Pascal **D'HOKER**, Rachida **MOUALI**,

Étaient absents

- Didier **MOREAU**, représenté par Michel **VEUX**
- Alain **VELLER**, représenté par André **PALANCADE**
- Marina **DESCOTES-GALLI**, représentée par Stéphanie **CHARRET**
- Jacob **NALOUHOUNA**, représenté par Clotilde **LAGOUTTE**
- Jean-Pierre **GABARROU**, représenté par Serge **SAUSSIER**

Madame Karine **JARRY** est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-136-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2015/JAN/002 du 26 janvier 2015 concernant le tableau des effectifs du personnel territorial – Année 2015,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

DECIDE la création :

- d'un poste de gardien de police municipale à temps complet,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet.

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 novembre 2015

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-136-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015

VU les articles L. 120-1, L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur le droit de préemption urbain (DPU),

VU les articles L. 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles du département (ENS),

VU les prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) approuvé par le décret n°2013-7241 du 27 décembre 2013 relatives à la préservation des espaces naturels et agricoles,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune, et son règlement pour les zones agricoles et naturelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières entre la commune de Nangis et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Île-de-France (SAFER).

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire, ou son adjoint, à signer ladite convention et tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 novembre 2015

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-137-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015

